



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 6 septembre 2018

Présents : AURAY Hervé – GALIBERT Jean Louis- MINUZZI Thierry- MONTANARD Jean-Louis – NOT Damien- POUS Marie-France- ROUANET Jean-François- ROUQUETTE Christiane -VAISSIERE Audrey.

Excusée : BOURREAU Isabelle (pouvoir à Audrey VAISSIERE)

Absent : BASTARDO Guy.

Commune de COMIGNE - 11700 : Salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de cette séance : Jean-Louis MONTANARD

-ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'offrir un cadeau pour le mariage de Fabrice et Magali, tous 2 employés à la Mairie.

Autorisations d'urbanisme validées par le Pôle ADS de Carcassonne Agglo :

- Mr et Mme CHAUBIT Alexis/ PC chemin des Combes : construction d'une maison individuelle
- Mr et Mme BASTARDO Philippe / PC Chemin Canto Cocuts : construction d'une maison individuelle

Délibération modificative au budget primitif:

Mr le Maire propose d'effectuer une ouverture de crédits au BP 2018 d'un montant de 650€, suite aux travaux supplémentaires réalisés sur l'éclairage public au Pessou (remplacement des lampadaires en LED).

Il est proposé d'augmenter de 650€ les articles suivants en investissement:

-en dépense : article 2158.ONA

-en recettes : article 1323.141

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer les opérations proposées par Mr le Maire, en comptabilité M14 du budget 2018.

Equipement de vidéo surveillance:

Mr le Maire rappelle que de nombreuses incivilités sont à déplorer dans le village : dégradations à l'aire de jeux, des personnes qui font leurs besoins dans les rues du village, dégradations du tableau électrique au boulodrome...

Afin de faire face à ces incivilités et essayer d'y remédier, Mr le Maire propose d'installer une vidéo surveillance mobile à certains endroits de la commune.

Un commercial spécialisé dans l'équipement en vidéo surveillance des communes, a été reçu en Mairie, et propose un contrat d'équipement et de maintenance dont le coût s'élèverait à 1 000€/an.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de rencontrer ce commercial afin d'étudier sa proposition.

Elagage des platanes Place de la Mairie :

Suite à une étude réalisée par l'ONF, il a été constaté que la branche du platane qui s'étend le long de la place de la Mairie représente un danger. L'intérieur de cette branche est mort et menace de se casser, c'est pourquoi Mr le Maire propose de couper une partie de cette branche et d'élaguer les 2 platanes.

Le Conseil Municipal décide de prévoir au plus vite ces travaux.

Installation d'une borne incendie au chemin Canto Cocuts:

Le PC portant sur le projet de Mme Axelle BERTHET ayant été validé par le pôle ADS de Carcassonne Agglo courant 2018, Mme BERTHET a pris à sa charge le réseau électrique (payé au Syaden) et le réseau eau et assainissement (payé à Carcassonne Agglo). Il est indiqué qu'elle doit prévoir une réserve d'eau-incendie.

D'autre part, le PC pour la construction d'une maison individuelle vient d'être accordé à Mr BASTARDO Philippe, dans le même secteur. Le Syaden propose un devis de 2 000€ à la Mairie pour les frais supplémentaires au branchement électrique de cette parcelle, puisqu'il faut contourner la parcelle n° C327 qui ne fait pas partie du domaine communal.

Afin d'éviter ces frais supplémentaires, Mr le Maire propose que la Mairie fasse l'acquisition du terrain appartenant à Mme VASSAL (la pointe), cadastré n° C 327 aux Combes-Nord, d'une contenance de 67m², pour un montant de 100€ ; ce qui permettrait d'éviter le contournement de la parcelle et donc de faire l'économie des 2 000€.

Suite au PC de Mr et Mme BASTARDO, la Mairie doit prévoir l'installation d'une borne incendie, Mr le Maire souhaite proposer à Mme BERTHET de se repiquer à ce réseau d'incendie communal, ce qui lui éviterait d'investir dans une réserve incendie, cela, en contrepartie des frais qu'elle a engagés pour alimenter le secteur en électricité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire acquisition de la parcelle n° C327 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Elagage par les particuliers de la végétation tombant sur le domaine public

Il est demandé aux particuliers concernés, d'entretenir la végétation à l'intérieur de leur(s) terrain(s), afin qu'elle ne déborde pas sur les voies communales, cela entraînant une gêne de la circulation, autant dans le village que sur les terrains ruraux.

Travaux :

-Suite à une panne, l'épaveuse a été réparée. Coût des travaux de réparation : 2 400€ ttc.

-Prévision des travaux à venir :

- *Enrochement en face du puits au lieu-dit Clos de Bosc,
- *Aménagement passage BRISON/LOPEZ en 2019,
- *Définir prochaine tranche de travaux E.P/ lames LED.

Problème de rejet des eaux de piscines sur le domaine public :

Le rejet des eaux de piscines sur le domaine communal endommage la voirie de façon considérable.

Selon le règlement eau/assainissement de l'Agglo, il est nécessaire de prévoir un branchement au tout à l'égout.

Mr MIMOUNI, responsable du service à Carcassonne Agglo, a été contacté pour venir constater le problème sur place, afin de trouver une solution adéquate à chaque habitation concernée.

Plantations aux espaces verts:

Des arbres sont à remplacer à l'espace vert situé à côté du hangar communal, ainsi qu'au lotissement Le Pontil.

Questions diverses :

-**Emplois saisonniers** : Cette année encore, les jeunes ont donné entière satisfaction.

-**Façade mur du Château** : des fissures importantes sont constatées en façade du Château appartenant à la cave coopérative.

Avant d'engager une procédure de mise en péril, la commune adressera un courrier au Président de la cave afin de l'alerter sur cette dégradation et demander que des travaux de mise en sécurité soient entrepris.

D'autre part, un courrier de relance sera adressé à Mr Christian FRANC, tuteur de Mr Claude JEAN, ce dernier étant propriétaire de la maison à l'angle de la rue des Figuiers et de la rue Jean Lebrau, dont la façade représente là aussi un danger pour la sécurité publique.

-**Stationnement abusif route de Capendu** : différents véhicules sont restés stationner au même emplacement pendant plusieurs mois (autos, camion, remorque..) et sans être utilisés. Il a donc été demandé au propriétaire de les déplacer sous peine de mise en fourrière des véhicules.

-**Réalisation de Garde-corps** : nécessité à déterminer au Parking de la cave coopérative et à la terrasse à côté de l'Eglise.

-**Mur de clôture Rue des Ecoles** : il est signalé des fissures importantes sur le mur de clôture au-dessus des WC publics. La propriétaire en sera avertie.

-**WC publics à la buvette** : prévoir une cuvette assise.

-**Hotte barbecue foyer** : l'électricien doit venir vérifier le problème d'aspiration.

-**Rue du Pontil** : afin de ne pas endommager le mur communal construit le long de cette voie, il sera demandé au propriétaire du terrain mitoyen à ce mur, de retirer les pins parasols plantés en bordure du mur. Cela avait été convenu avec lui lors de la construction du mur.

-**Ruisseau du Riou Gras** : un nettoyage a été réalisé par le Syndicat Aude Centre, en charge de l'entretien des ruisseaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Ce compte-rendu sera validé au cours du prochain Conseil Municipal.